

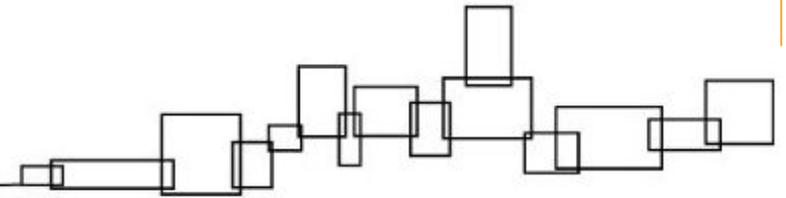


LE PATRIMOINE ETHNOLOGIQUE

*Comment le Plan d'Aménagement et de
Développement Durable de la Corse (PADDUC)
s'intéresse au patrimoine*

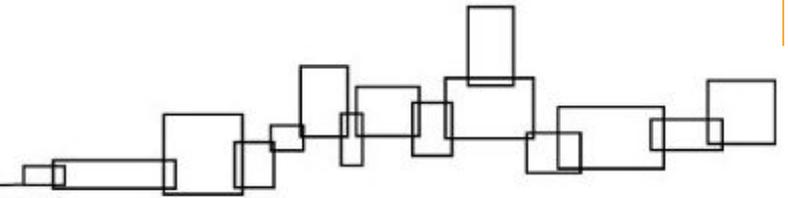


Etat de la doctrine



- A l'échelle nationale, la promotion du patrimoine ethnologique est au cœur de différents dispositifs qui visent essentiellement à la connaissance et à la reconnaissance des éléments qui le composent et des risques et menaces qui les concernent
 - **Inventaire, archives, classement, restauration**
- Des interrogations demeurent sur ce qui constitue le patrimoine ethnologique et sur la stratégie à adopter
 - **Le patrimoine immatériel en fait-il partie?**
 - **Quelles sont les conditions d'une mise en tourisme durable de ces éléments de patrimoine?**

La stratégie régionale

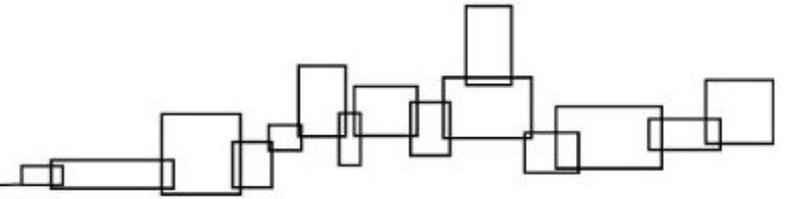


Poursuite de la stratégie nationale en matière **connaissance et reconnaissance du patrimoine** (d'inventaire et restauration, *etc.*).

Démarches complémentaires

- Identification des spécificités culturelles et géographiques qui donnent cette particularité au patrimoine de la Corse
- Identification des causes de dénaturation ou de disparition des éléments constitutifs de ce patrimoine
- Identification des expériences ⊕ (locales, transrégionales ou transfrontalières), des opérations de réinvestissement du patrimoine et des nouvelles formes de valorisation du patrimoine
- Définition des modalités d'intervention (formes, moyens) et hiérarchisation des priorités

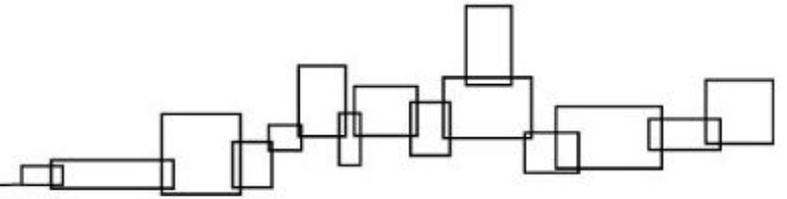
Les ambitions



Cette stratégie régionale poursuit pour ambitions de :

- **Maintenir** des témoins de modes de vie, de savoir-faire et d'influence qui font l'histoire et la culture insulaire
- **Refonder** du lien social autour de biens matériels et immatériels (re)connus et (re)investis
- **Assurer** l'accessibilité physique et culturelle de tous aux éléments du patrimoine
- **Dynamiser** une économie (touristique) du patrimoine rural au service du développement du territoire

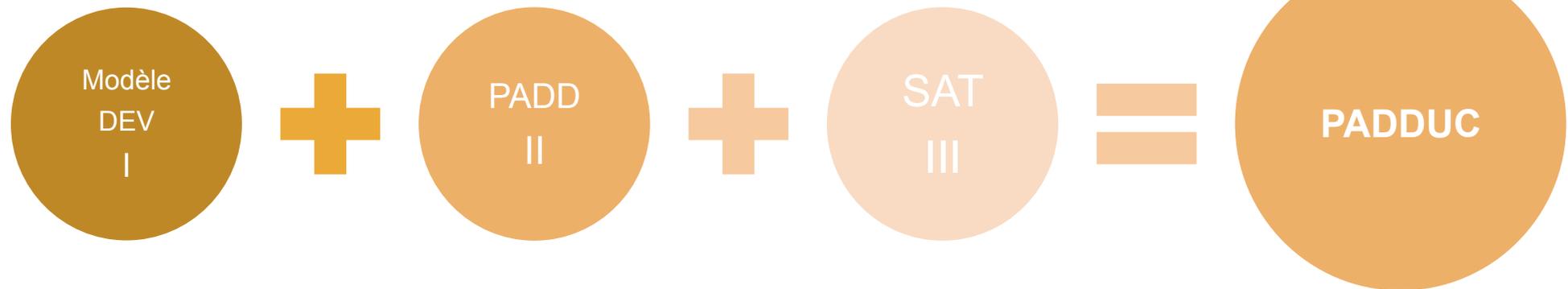
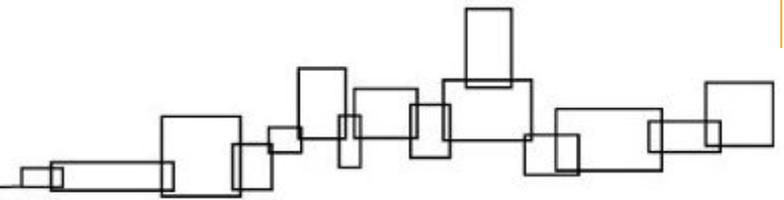
Les orientations



A l'échelle régionale, les axes d'intervention prioritaires sont:

- Mise en valeur les centres anciens et le patrimoine bâti
 - Amélioration de l'image des territoires, donner à voir le bâti emblématique, élément de référence dans le paysage urbain et rural
- Préservation et promotion de la culture et de l'identité
 - Libération les potentiels de la culture, de la langue et du patrimoine sur le plan économique (marché local et extérieur)
- Encrage de l'île dans l'ensemble européen et méditerranéen
 - Mise en réseau des potentialités, création d'un environnement favorable à l'accueil et la découverte du patrimoine, diversification de l'offre touristique et des débouchés économiques

Le PADDUC, qu'est-ce que c'est?

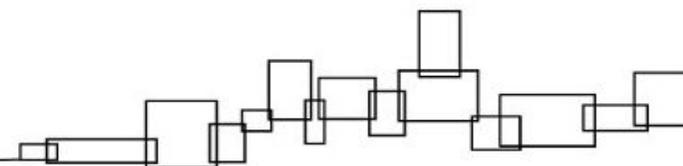


Phase I - Le modèle de développement fixe les orientations politiques et dessinent un projet de société pour les 25 années à venir (adopté le 26 juillet 2012).

Phase II - Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable décline en dispositions réglementaires et incitatives les orientations du modèle de développement. Il est le moyen d'action du modèle de développement (adopté le 31 janvier 2014).

Phase III - Le Schéma d'Aménagement Territorial est la retranscription spatiale du PADD. Il cartographie les espaces considérés comme stratégiques pour la mise en œuvre des objectifs du PADD. Il territorialise les enjeux et la vocation des espaces compte tenu du projet. Il comprend également des démarches thématiques (présenté le 26 septembre 2014).

La stratégie touristique régionale



Structuration de l'offre

- Identifier les différents pôles touristiques et renforcer les complémentarités entre les territoires
- Identifier, conforter ou créer des spécificités touristiques territoriales
- Identifier les gisements touristiques (sites, équipements et activités) et définir les conditions de leur mise en tourisme
- Mesurer capacité d'accueil par l'hébergement marchand et le potentiel de développement en fonction de l'offre touristique
- Accompagner la mise en œuvre des politiques sectorielles de la Collectivité Territoriale de Corse en matière de développement touristique

Accessibilité aux sites touristiques

- Identifier les sites à enjeux en matière d'accessibilité et de stationnement
- Définir les orientations en matière d'accessibilité aux sites touristiques
- Définir les orientations en matière de mobilité touristiques

L'intégration à l'environnement des projets de développement touristique

- Etablir des recommandations pour intégrer au paysage les constructions dédiées à l'économie touristique
- Concilier les nécessités de modernisation de certains établissements touristiques avec les dispositions des lois "Littoral" et "Montagne"

Il vise donc à définir des orientations spatialisées en matière de développement et d'intégration de l'activité touristique, et à préciser les conditions de compatibilité des projets touristiques avec les objectifs du PADD.

La stratégie culturelle



Les objectifs

- Concourir au développement culturel et patrimonial de la Corse, et de pallier les effets des fractures territoriales
- Envisager le développement culturel à travers une approche territoriale
- Permettre aux collectivités de mieux prendre en compte l'enjeu culturel dans leurs politiques d'aménagement et leurs documents de planification

Les enjeux

- La réduction de la fracture territoriale et culturelle
- Le renforcement de l'offre de formation et de valorisation des compétences locales
- L'amélioration de l'accessibilité aux équipements culturels
- Le renforcement des réseaux et la mutualisation
- La consolidation de l'offre événementielle
- La valorisation des cultures fragiles
- Le renforcement de la place de la Corse au cœur du bassin Méditerranéen

Les orientations pour l'action

- Contribuer à un meilleur maillage de l'espace culturel régional
- Garantir un meilleur accès à une offre culturelle de proximité
- Caractériser le territoire en rendant visible la dynamique culturelle
- Valoriser le potentiel culturel de la région